



**CSFPE : compte- rendu de la réunion de la formation spécialisée
« Commission de la formation professionnelle » du 15 janvier 2021**

1. Objectifs

La réunion avait pour objectif de présenter les 5 axes et 14 actions prioritaires du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat. Ce schéma directeur s'inscrit sur la période 2021-2023, et à la suite du premier schéma directeur 2018-2020.

Le second schéma directeur maintient les 5 axes stratégiques du premier schéma, il les consolide et les réajuste pour prendre en compte les priorités gouvernementales dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la transformation de la fonction publique.

Chaque action prioritaire est déclinée en chantiers. Chacun d'entre eux fait l'objet d'indicateurs de suivi.

9 actions prioritaires du schéma directeur 2018-2020 sont reconduites et réajustées pour prendre en compte les orientations partagées avec les ministères.

La DGAFP souligne que le second schéma directeur a pour ambition d'être au plus près des besoins en formation des agents et des employeurs. Un travail a été réalisé avec les différentes écoles de formation.

La DGAFP souligne que ce projet de document n'est pas un méta plan de formation, mais un levier d'action pour que les ministères traduisent à leur niveau en action de formation les axes stratégiques.

C'est avant tout un outil de coordination et de mutualisation des formations entre ministères. Le but est de mettre en place un schéma directeur plus opérationnel, avec des objectifs quantifiables dont la réalisation doit être suivie.

2. Les 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Porter les valeurs et les principes de la République :

L'objectif est de fédérer les agents publics autour d'une conception partagée des valeurs de la République et des services publics : laïcité, égalité professionnelle, lutte contre les discriminations et déontologie.

La DGAFP souhaite qu'un chantier spécifique soit mis en place dans les écoles de service public. Elle insiste sur cette formation minimale indispensable pour mener à bien les missions de service public.

- Axe 2 : Accélérer la transformation numérique de l'Etat :

L'objectif est d'être en mesure d'utiliser le numérique comme levier de la transformation de l'action publique pour répondre aux évolutions des administrations.

- Axe 3 : Consolider la Fonction et les postures managériales :

L'objectif est d'accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités managériales ainsi que dans la conduite et la transformation de l'action publique.

- Axe 4 : Accompagner le développement professionnel :

Il s'agit de mobiliser les outils de la formation pour rendre les agents acteurs de leurs parcours et de leurs projets professionnels.

- Axe 5 : Piloter la politique interministérielle de formation :

L'objectif est de renforcer le pilotage de la politique de formation en développant les logiques de coopération et de modernisation de l'appareil de formation de l'Etat.

3. Position de l'UFSE CGT

L'UFSE CGT regrette qu'aucune donnée financière ne soit affichée sur le budget global qui sera alloué à la mise en œuvre du schéma directeur tant sur le plan interministériel que pour chaque ministère. Par ailleurs, aucune donnée sur le volume d'agents à former n'est affichée.

S'agissant du retour qualitatif des formations, aucun indicateur ne semble prévu. A plusieurs reprises lors des réunions passées, l'UFSE CGT a insisté sur la nécessité de mettre en place un suivi qualitatif des actions de formation.

L'UFSE CGT rappelle que ce schéma directeur ne doit en aucun cas remettre en cause la formation initiale et statutaire.

Union Fédérale des Syndicats de l' Etat CGT

263, Rue de Paris – Case 542 – 93514 Montreuil Cédex Téléphone : 01.55.82.77.56.

Mel : ufse@cgt.fr Site : <http://ugff.cgt.fr>